

Procès-verbal du conseil communal de Vuarrens le 13 mars 2012

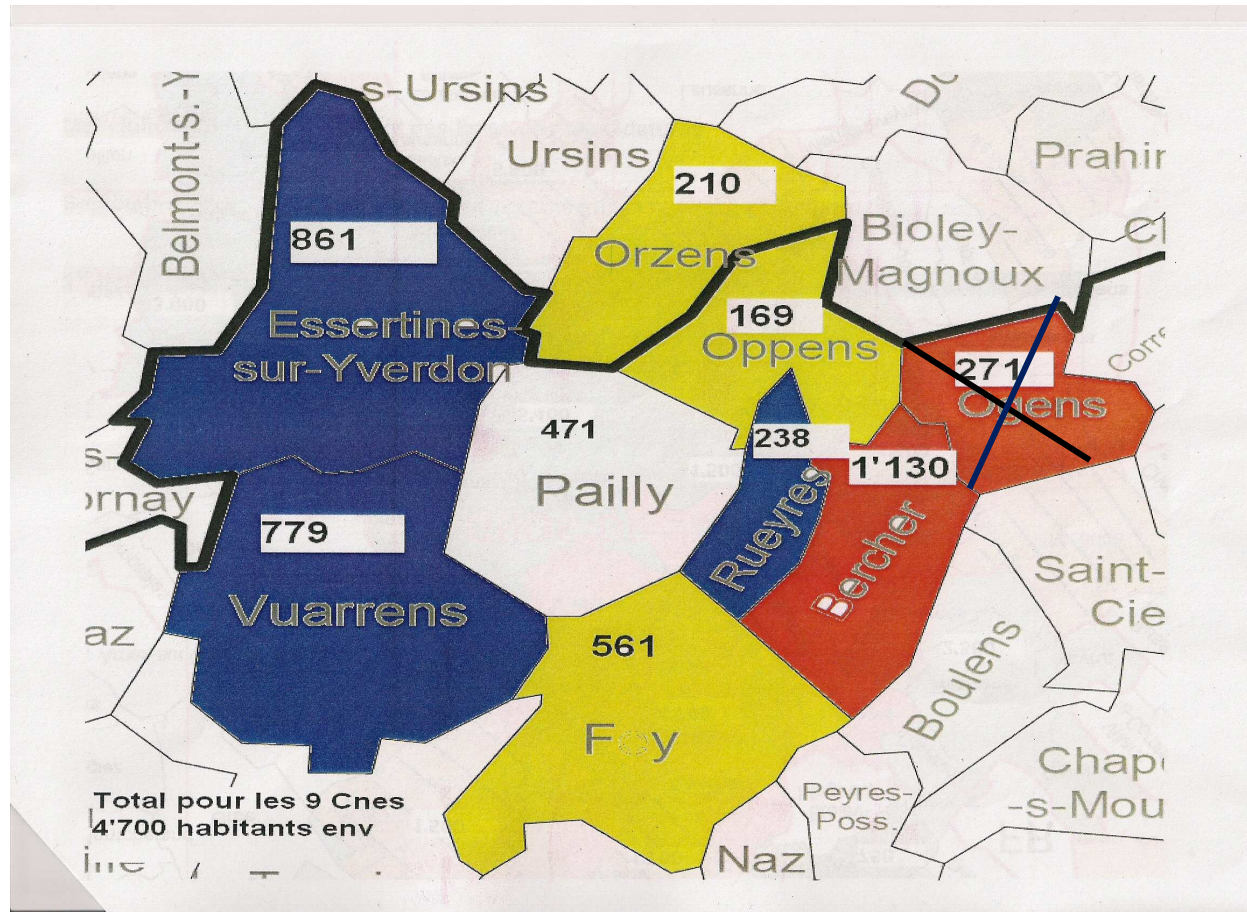
Bureau du conseil : Patrick Vallotton, président, Daniel Zürcher, vice-président, Cédric Charlet, scrutateur, Raphaël Pedrazzini, scrutateur, Jean-Marc Meylan, secrétaire.

Municipalité: Daniel Bridel, Syndic, Hermann Gerber, Alain Roy, Jean-Philippe Buffat, Michel Auberson, Jean-Pierre Mitard, Philippe Russo

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents 31 / Excusés :4 / Absent : 0 / Majorité : 16

| | Sujets | Qui | Quoi / comment | Décisions |
|---|-----------------------------------|---------------------|--|--|
| 1 | Bienvenue et ordre du jour | P. Vallotton | Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée pour le premier conseil de l'année. Il salue Mme Emmanuelle Charlet, du Vuarrens-Info, et M. Courdesse, géomètre et nouveau député au Grand Conseil, qui est présent pour répondre aux éventuelles questions concernant le plan partiel d'affectation. Il propose une inversion des points 5 et 7, pour permettre à M. Courdesse de partir après le point sur le PPA. Cette modification est acceptée, et l'OJ est adopté. | Séance ouverte à 20h. L'OJ est adopté |
| 2 | PV du 6.12.2011 | P. Vallotton | Le PV ne suscitant aucune question ni commentaire, est adopté et son auteur remercié. Suite à une remarque faite après la dernière séance, il précise que le PV est adopté par l'absence de remarque ou demande de modification. Si une modification est demandée, celle-ci devra être adoptée par le conseil. | Le PV du 6.12.12 est adopté |
| 3 | Communications du Conseil | P. Vallotton | Nomination des commissions ad hoc: le règlement indique qu'il faut au minimum trois personnes pour qu'une commission puisse siéger. Sur les 35 membres du conseil, une dizaine participe à des commissions permanentes ou font partie du bureau. C'est pourquoi il a décidé de ne nommer que quatre personnes par commission. Cela diminuera le nombre de commissions par conseiller, mais malgré cela, une personne membre d'une commission permanente peut être nommée dans une commission ad hoc. | |
| 4 | Communications de la municipalité | D. Bridel et A. Roy | Fusion (voir plan et organigrammes ci-dessous) : 2.2.12, séance à Essertines, pour définir le périmètre qui sera de huit communes, Ogens s'étant retirée. La direction du projet sera composée des huit syndics. Il y a cinq GT, chacun comptant un municipal et un conseiller communal de Vuarrens. La communication sera exclusivement faite par le copil. Il présente les différentes étapes | |

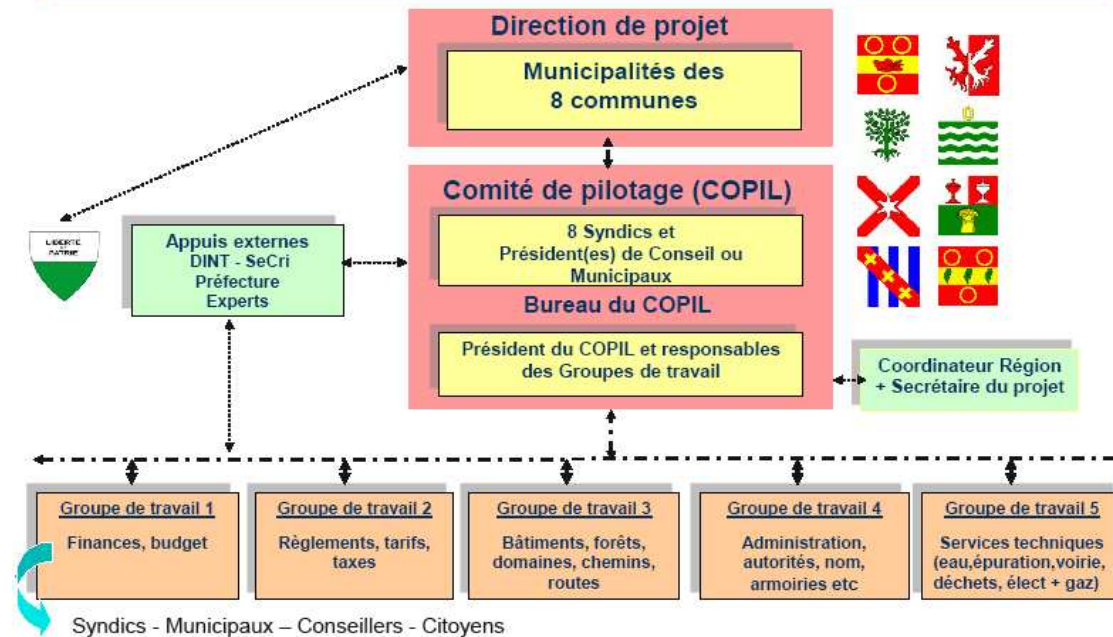
prévues, sans agenda, puisque ce sera l'avancement des GT qui définira les échéances. D. Bridel demande aux membres des GT de passer vers lui après la séance pour s'assurer que leurs coordonnées sont correctes.



4 Communications de la municipalité

D. Bridel

Organigramme du projet de fusion



GT 1 : J.-P. Mitard et Y. Bornyk, GT 2 : D. Bridel et L. Ciocca, GT 3 : M. Auberson et H. Gerber, GT 4 : A. Roy et J. Lampo, GT 5 : J.-P. Buffat et Ph. Russo.

Projet éoliennes « A tout Vent ». Un dépliant sera édité et distribué à la population.

| | | | | |
|---|--|---------------------|---|--|
| 4 | Communications de la municipalité | A. Roy | <p>Déchetterie : la taxe déchet. Chaque année le % couvert par la taxe diminue. Pour 2012 on sera à 62%, alors qu'il est obligatoire d'avoir 70%. Mais suite à la décision du TF, nous aurons l'obligation de travailler sur les trois piliers (forfaits, fiscalité, incitation). A Vuarrens nous n'avons pas le dernier. Pour pallier à l'absence d'un règlement cantonal, des regroupements sont en train de plancher sur un règlement, qui tient compte des trois piliers. A suivre... les taxes 2012 sont les mêmes qu'en 2011.</p> <p>Compostière : un projet d'amélioration de l'accès est en cours, devant permettre que l'on puisse s'y rendre sans bottes de pèche.</p> | |
| 5 | Acceptation du plan partiel d'affectation « Les Râpes » | P. Vallotton | Le préavis ayant été envoyé aux conseillers, il n'est pas lu. La parole est donnée à la commission. | |
| 5 | Rapport de la commission | J. Lampo | <p>La commission s'est réunie le 16.2.12, en présence du Syndic. La commission constate que le plan est conforme aux règlements en vigueur. Ce PPA est nécessaire pour permettre l'élevage de chevaux en zone agricole. Il n'engendrera aucune nuisance, notamment de trafic, puisqu'il ne sera pas possible d'organiser des concours. La forêt n'est pas menacée par le projet, et l'éclairage en direction de la lisière sera interdit. L'ensemble des constructions existantes et celles prévues sont conformes. La commission rappelle l'existence d'une servitude pour la ligne de tir et d'une convention avec la société de tir, et souhaite que la municipalité s'assure de leur respect. En conclusion la commission souligne que les activités chevalines font partie de la culture de notre région.</p> <p>C'est pourquoi la commission à l'unanimité propose au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.</p> | |
| 5 | Municipalité | D. Bridel | Il présente la situation sur une carte projetée, et se met à disposition pour les questions. M. Courdesse, présent pour répondre aux questions, M. Courdesse répondra. | |
| 5 | Discussion | Y. Bornick | Cette affectation aura-t-elle des conséquences sur le déneigement, l'épuration et pour l'utilisation | |

| | | | | |
|---|---|--------------|--|--|
| | | | du stand de tir ? | |
| 5 | Discussion | D. Bridel | Pas de changement pour le stand ni pour le déneigement. | |
| 5 | Discussion | J.-P. Buffat | Une convention concernant l'eau potable a été établie avec Mme Balitzer indiquant que tous travaux en la matière ne seraient pas à la charge de la commune. Pour l'épuration aucune incidence. | |
| 5 | Vote | P. Vallotton | <p>La parole n'étant plus demandée, le président appelle l'assemblée au vote.</p> <p><u>Le vote du président n'étant pas pris en compte lors de votation à main levée, sauf si égalité, le total des votants est de 30.</u></p> <p>Oui : 24 Non : 1 Absentions : 5</p> <p>D.Bridel remercie M. Courdesse de sa présence et le conseil pour sa confiance.</p> | <p>Le plan partiel d'affectation « Les Râpes » est accepté.</p> |
| 6 | Extension du réseau d'eau du ch. de la Riaz | P. Vallotton | Le préavis ayant été envoyé aux conseillers, il n'est pas lu. La parole est donnée à la commission. | |
| 6 | Rapport de la commission | K. Mikami | La commission s'est réunie le 14 février en présence du Syndic et du municipal des eaux. Après avoir pris connaissance du dossier complet, la commission à l'unanimité, propose au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté. | |
| 6 | Rapport de la commission des finances | S. Maire | La commission s'est réunie le 16 février en présence du municipal des eaux, et le 6 mars. Après avoir pris connaissance du dossier complet. Constatant que le montant de 105'422.-, correspond au plan d'investissement quinquennal présenté en décembre 2011, que deux devis ont été demandés pour les travaux de génie civil et pour les installations sanitaires, et que le | |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|---|--|
| | | | préavis municipal décrit la durée d'amortissement prévu, ainsi que la charge hypothétique d'intérêt, la commission propose au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté. | |
| 6 | Municipalité | J.-P. Buffat | <p>Le plan de situation est projeté, pour signaler le trajet de la conduite projetée. Les riverains seront conviés après l'acceptation du projet pour que la situation précises se fasse avec le moins de dérangement possible. 23'000.- de subside ECA est estimé (% du prix total définitif).</p> <p>Se met à disposition pour les questions.</p> | |
| 6 | Vote | P. Vallotton | <p>La parole n'étant pas demandée, le président appelle l'assemblée au vote.</p> <p><u>Le vote du président n'étant pas pris en compte lors de votation à main levée, sauf si égalité, le total des votants est de 30.</u></p> <p>Oui : 29. Non : 0. Absentions : 1</p> <p>JP Buffat remercie le conseil pour sa confiance.</p> | L'extension du réseau d'eau du ch. de la Riaz est accepté. |
| 7 | Acceptation des nouveaux statuts de l'AIAE | P. Vallotton | Le préavis ayant été envoyé aux conseillers il n'est pas lu. La parole est donnée à la commission ad'hoc. | |
| 7 | Rapport de la commission | J. Wagnière, lu par J.-Y. Vulliamoz | <p>La commission s'est réunie le 7 février en présence du municipal des eaux. Ces statuts ont déjà été étudiés par une commission du conseil intercommunal et approuvés par les délégués le 21 décembre dernier. Ils correspondent aux statuts en vigueur dans des associations du même genre, et définissent les buts de l'association, les compétences du conseil intercommunal et du comité de direction.</p> <p>La commission propose au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté, à savoir accepter les statuts, fixer leur entrée en vigueur après approbation du Conseil d'Etat, et d'abroger les anciens statuts.</p> | |

| | | | | |
|---|--|-------------------|--|---|
| 7 | Municipalité | | <p>Il y a eu deux modifications dans les statuts présentés, demandées par un juriste appelé à lire ces statuts: art. 11 : « un secrétaire en dehors du conseil communal peut-être nommé et est rééligible » ; art. 16 « les membres doivent être choisis parmi les conseillers des communes membres, ils sont rééligibles ».</p> <p>Ces nouveaux statuts de l'AIAE comportent deux principales modifications :</p> <p>Art. 9 : chaque commune avait un délégué pour 500 habitants, les nouveaux statuts indiquent un délégué par 50'000 m³. d'eau consommée.</p> <p>Art. 16 : les membres élus pour le comité de direction ne faisant plus partie d'un exécutif ne pourront être réélus que pour une législature supplémentaire. Auparavant il n'y avait pas de limite.</p> <p>Se met à disposition pour les questions.</p> | |
| 7 | Vote | P. Vallotton | <p>La parole n'étant pas demandée, le président appelle l'assemblée au vote.</p> <p><u>Le vote du président n'étant pas pris en compte lors de votation à main levée, sauf si égalité, le total des votants est de .30.</u></p> <p>Oui : 29 Non : 0 Absentions : 1</p> <p>JP Buffat remercie le conseil.</p> | <p>Les nouveaux statuts de l'AIAE sont acceptés.</p> |
| 8 | Aménagement d'une butte anti-bruit, sur la parcelle no 1307 de M. Alain Piguet | P. Vallotton | <p>Le préavis ayant été envoyé aux conseillers, il n'est pas lu. La parole est donnée à la commission.</p> | |
| 8 | Rapport de la commission | M.-A. Baumgartner | <p>La commission s'est réunie le 21.2.12. en présence du Syndic. Il a été relevé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - tous les frais engendrés par cette construction seront à charge du propriétaire actuel de la parcelle ; | |

| | | | | |
|---|--------------|------------|--|--|
| | | | <p>-M. Piguet a accepté toutes les modifications proposées par la Municipalité ;</p> <p>-aucune plantation ne figurera sur la butte ou ses pentes ;</p> <p>-la canalisation communale des eaux claires traversant la parcelle sera inspectée avant et après les travaux aux frais du propriétaire ;</p> <p>-le trafic lié aux travaux ne pourra accéder au village que par l'entrée « Echallens » ;</p> <p>-la visibilité pour les véhicules sortant du village en direction de la route cantonale ne sera pas diminuée ;</p> <p>-une servitude pour la canalisation traversant la parcelle sera établie ;</p> <p>-le service des routes du canton n'a pas eu de remarques au sujet de cette construction.</p> <p>La commission demande à la municipalité de prévoir les frais de réparation ou de changement de la canalisation, qui sera inspectée avant les travaux, pour profiter du chantier.</p> <p>En conclusion la commission propose au conseil d'accepter le préavis municipal tel que présenté.</p> | |
| 8 | Municipalité | D. Bridel | <p>Il présente la situation par un photomontage de ce qui est proposé.</p> <p>Se met à disposition pour d'éventuelles questions.</p> | |
| 8 | Discussion | Y. Bornick | <p>Une cadastration du bruit existe, et selon le plan, il s'étonne que cette butte soit située à un endroit où elle ne diminuera pas le bruit pour le bâtiment, mais principalement pour le bout de la parcelle.</p> | |
| 8 | Discussion | D. Bridel | <p>La butte doit aussi diminuer la gêne occasionnée par les phares des autos, en plus du bruit qui diminuera quand même pour la maison.</p> | |

| | | | | |
|---|------------|--------------|---|--|
| 8 | Discussion | J.-F. Buffat | Souhaite avoir une meilleure vision de la situation, la photo ne montrant qu'un côté. | |
| 8 | Discussion | D. Bridel | Mais à disposition une carte détaillée que les conseillers sont invités à consulter. (Pour cela la séance est suspendue trois minutes) Il indique les modifications demandées par la Municipalités (voir préavis). | |
| 8 | Discussion | C. Charlet | Il ne comprend pas que des travaux si onéreux aient un impact si faible sur le bruit. | |
| 8 | Discussion | Y. Bornick | 2500 camions devront amener la terre, pour ce résultat mineure, et en plus de peut-être devoir rapidement faire les travaux sur la canalisation. Propose d'attendre l'inspection des canalisations avant que le conseil ne décide, car la conduite est ancienne et il se peut qu'elle ne nécessite pas de travaux si on la laisse tranquille, mais ne supporterait pas les travaux. | |
| 8 | Discussion | J.-P. Buffat | Si la canalisation est déjà abîmée, il faudra la réparer en tous les cas. Si ce sont les travaux du propriétaire qui induisent la réparation, celle-ci se fera à ses frais. | |
| 8 | Discussion | G. Buffat | Demande si la conduite n'appartient pas au canton. | |
| 8 | Discussion | D. Bridel | La conduite appartient à la commune. | |
| 8 | Vote | P. Vallotton | La parole n'étant plus demandée, le président appelle l'assemblée au vote. <u>Le vote du président n'étant pas pris en compte lors de votation à main levée, sauf si égalité, le total des votants est de 30.</u> | |

| | | | | |
|----|--|----------------------------|--|---|
| | | | <p>Oui : 13 Non : 11 Absentions : 6</p> <p>D. Bridel remercie le conseil.</p> | <p>L'aménagement d'une butte anti-bruit, sur la parcelle no 1307 de M. Alain Piguet est accepté.</p> |
| 9 | <p>Election statutaire (suppléant à l'AIAE)</p> | <p>P. Vallotton</p> | <p>Les statuts votés ci-dessus, impliquent la nomination d'un suppléant. La municipalité propose Paul Ferrari. En l'absence d'une autre candidature, l'élection se fait par acclamation.</p> | <p>Paul Ferrari est nommé membre suppléant à l'AIAE</p> |
| 10 | <p>Propositions individuelles</p> | <p>S. Maire</p> | <p>Demande à la Municipalité que les noms de tous les propriétaires concernés par les préavis, soient indiqués et non pas seulement les nos de parcelles.</p> | |
| 10 | <p>Propositions individuelles</p> | <p>C. Charlet</p> | <p>Demande si un plan de situation pourrait aussi être joint aux préavis.</p> | |
| 10 | <p>Propositions individuelles</p> | <p>D. Bridel</p> | <p>Prend note de ces deux demandes.</p> | |
| 10 | <p>Propositions individuelles</p> | <p>J.-P. Mitard</p> | <p>Remercie les électeurs de Vuarrens pour les votes en sa faveur lors de l'élection au Grand Conseil.</p> | |
| 10 | <p>Propositions individuelles</p> | <p>I. Balitzer</p> | <p>Remercie l'assemblée d'avoir accepté le PPA, et invite l'assemblée à un verre de l'amitié à l'auberge après ce conseil.</p> | |
| | <p>Clôture du conseil</p> | <p>P. Vallotton</p> | <p>La parole n'étant plus demandée, le président remercie tout le monde de sa participation, et les employés communaux pour la mise en place de la salle. La séance est levée à 21h18.</p> | <p>Fin du conseil à 21h18</p> |